



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne
PLUi, abrogation des alignements de voirie et création de 2 PDA



Par arrêté du 7 novembre 2023, Monsieur le Président de la Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique relative aux trois projets suivants :

- **l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne (CCGB) soit 26 communes ; Le PLUi, document d'urbanisme intercommunal unique couvrant l'ensemble du territoire est appelé à se substituer au PLUi du SIVOM et aux 4 PLU communaux ;
- **l'abrogation des plans d'alignement** des huit communes suivantes : Brannay, Dollot, Domats, Egriselles-le-Bocage, Nailly, Saint-Valérien, Savigny-sur-Clairis et de Villebougis ;
- **la création de Périmètres Délimités des Abords (PDA)** des monuments historiques des deux communes suivantes : Chéroy et Saint-Valérien.

Afin de conduire l'enquête publique unique, le Président du Tribunal Administratif de Dijon a, par décision n° 23000066/21 du 10 juillet 2023 désigné une commission d'enquête constituée comme suit :

- Monsieur Jean-Paul MONTMAYEUL, président
- Madame Catherine SEMBLAT, membre titulaire
- Monsieur Frédéric ROUSSEL, membre titulaire
- Monsieur Gilles PEYLET, membre suppléant.

L'enquête publique se déroulera du
Lundi 4 décembre 2023 à 9h00 au mercredi 10 janvier 2024 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, la **consultation du dossier complet par le public et le dépôt des observations et propositions éventuelles peuvent se faire** :

1/ par voie électronique :

Sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5000>

ou à l'adresse e-mail associée au registre dématérialisé suivante : enquete-publique-5000@registre-dematerialise.fr

NOTA : les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5000> et donc visibles par tous.

2/ dans les lieux d'enquête :

Les pièces des dossiers et un registre d'enquête unique à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Président de la Commission d'enquête, sont tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête dans **les sept lieux** désignés dans le tableau suivant, aux jours et heures habituels d'ouverture tels que mentionnés ci-après :

adresse de la mairie :	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
Saint-Valérien 20 rue de la République	9h00 à 12h00	9h00 à 12h00 14h00 à 18h00	9h00 à 12h00 14h00 à 18h00	9h00 à 12h00	9h00 à 12h00 14h00 à 17h00	fermé
Chéroy 27 place du Général de Gaulle	8h15 à 12h15 13h30 à 16h00	9h00 à 12h00	9h00 à 11h00 14h30 à 17h30	Fermé	8h15 à 12h15 13h30 à 16h00 fermé 29/12	fermé
Egriselles-le-Bocage 26 bis Grande Rue	Fermé	9h00 à 11h45 fermé 26/12 et 02/01	9h00 à 11h45	9h00 à 11h45	9h00 à 11h45	9h00 à 12h00
Domats 6 place de l'Eglise	16h00 à 18h00	Fermé	Fermé	Fermé	16h00 à 18h00	9h30 à 10h30
Nailly 52 Grande Rue	Fermé	9h00 à 11h30 14h00 à 18h00 fermé 26/12 et 02/01	14h00 à 17h00	14h00 à 18h00	9h00 à 11h30 14h00 à 16h30	Fermé
Saint-Agnan 2 rue du Chaudron	9h00 à 12h00	9h00 à 12h00	9h00 à 12h00	9h00 à 12h00	9h00 à 12h00	Fermé
Piffonds 78 rue du Château	9h30 à 12h00	14h30 à 18h30	Fermé	Fermé	14h00 à 19h00	Fermé

Les commissaires enquêteurs assureront **huit permanences en mairies** pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

lieu de la permanence :	jour	heure
Saint-Valérien foyer communale : 5 rue Georges Bouilly	lundi 04/12/2023	9h00 à 12h00
Egriselles-le-Bocage salle du conseil : 1 place de l'Eglise	jeudi 07/12	14h00 à 17h00
Chéroy salle du conseil en mairie	lundi 11/12	14h00 à 17h00
Domats salle du conseil en mairie	samedi 16/12	9h00 à 12h00
Nailly salle du conseil en mairie	mardi 19/12	14h00 à 17h00
Saint-Agnan salle des mariages à côté de la mairie	jeudi 21/12	9h00 à 12h00
Piffonds salle des gardes à coté de la mairie	jeudi 4/01	9h00 à 12h00
Saint-Valérien foyer communale : 5 rue Georges Bouilly	mercredi 10/01/2024	14h00 à 17h00

3/ sur un poste informatique dans un lieu ouvert au public :

Les dossiers d'enquête publique sont gratuitement accessibles à partir d'un poste informatique mis à disposition du public, au service urbanisme de la Communauté de Communes, **39 rue d'Enfer à Saint-Valérien**, aux jours et heures d'ouverture des bureaux **du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**.

4/ par voie postale :

Le public peut également adresser ses observations et propositions éventuelles par correspondance, cachet de la poste faisant foi, à l'attention du Président de la commission d'enquête au siège de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne, **6 rue Danton 89690 CHEROY**, lieu de domiciliation de l'enquête publique unique.

Toutes les observations et propositions éventuelles du public déposées par voie postale ou par voie électronique, ainsi que les observations écrites consignées sur les registres, seront consultables, et intégrées dans les meilleurs délais, sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5000> .

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête en mairies de chacune des 26 communes et sur le site internet de la communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne pendant une durée d'un an.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne, 6 rue Danton 89690 CHEROY.